

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
21/07/95

Origine :
DGR
ACCG

MMES et MM les Directeurs
MMES et MM les Agents Comptables

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour attribution)

Réf. :

DGR n° 75/95 - ACCG n° 22/95

Plan de classement :

51

Objet :

TRANSMISSION DE LA NOTE D'INFORMATION N°DSS-DAEI/95/49 DU 26 JUIN 1995 RELATIVE A L'ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD SUR L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (EEE) POUR LA PRINCIPAUTE DU LIECHTENSTEIN

Pièces jointes :

0 3

Liens :

Com.circ DGR 27/95 ACCG 8/95

Date d'effet :

1er mai 1995

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

REGL / JP. ADAM - C.LEVY - ACCG / A. FADIER

Téléphone :

42.79.32.85 - 42.79.35.85 - 42.79.35.86

@

Direction de la Gestion du Risque

21/07/95

Origine :
DGR
ACCG

MMES et MM les Directeurs
MMES et MM les Agents Comptables

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(Pour attribution)

N/Réf. : DGR n° 75/95 - ACCG n° 22/95

Objet : Transmission de la note d'information n°DSS/DAEI/95/49 du 26 juin 1995 relative à l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) pour la Principauté du Liechtenstein.

Comme suite à la *circulaire DGR n°27/95 et ACCG n°8/95 du 15/3/95* qui vous communiquait la *note d'information n°DSS/DCI/95/08 du 8/2/95* relative aux conséquences en matière de Sécurité Sociale de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union Européenne, je vous prie de trouver en annexe, la *note d'information n°DSS/DAEI/95/49 du 26.6.95* relative à l'entrée en vigueur de l'accord sur l'Espace Economique Européenne pour la Principauté de Liechtenstein.

A compter du 1er mai 1995, les règlements (CEE) n°1408/71 et 574/72 adaptés à l'Espace Economique Européen (EEE) sont applicables au territoire et aux ressortissants de la Principauté du Liechtenstein.

Le Directeur
de la Gestion du Risque

L'Agent Comptable

J.P. PHELIPPEAU

A. BOUREZ

P.J. :

Annexe 1 : *Note d'information Ministérielle N° DSS/DAEI/95/49 DU 26 juillet 1995*

Annexe 2 : *Décision du Conseil de l'EEE N° 1/95 du 10 mars 1995*

Annexe 3 : Information concernant la date d'entrée en vigueur de la *décision du Conseil de l'EEE n° 1/95 du 10 mars 1995*